



ENVIRONNEMENT



Département Fleuri : une 3^e récompense pour la Dordogne

Pour la troisième fois consécutive, le Département de la Dordogne a obtenu le label "Département Fleuri", récompensant son engagement en faveur du cadre de vie et de l'accompagnement des communes.

Publié le 21 septembre 2026

Le Département de la Dordogne obtient pour la troisième fois le label "Département Fleuri", récompensant son engagement en faveur du cadre de vie et de l'accompagnement des communes.

Au sein du Pôle Paysage et Espaces Verts, la mission "Villes et Villages Fleuris" adapte ses pratiques pour répondre aux besoins des collectivités, dans un contexte où les moyens, les usages et les contraintes évoluent.

Conseils, échanges, écoute et présence sur le terrain permettent de proposer des solutions concrètes, à la mesure de chaque commune, et d'ancrer progressivement le paysage et le végétal dans les projets.

Pour Germinal Peiro, président du Département, "en au-delà du fleurissement, ce label incarne une vision globale d'aménagement durable, d'embellissement du cadre de vie et de valorisation des territoires".

Une ambition collective aujourd'hui partagée avec 150 communes accompagnées, dont 63 labellisées.